



LA NEWSLETTER

ÉDITO

Interco' Outre-mer s'empare de l'enjeu foncier dans les territoires d'Outre-mer

Au regard des enjeux fonciers existants et accentués de manière significative dans nos territoires d'Outre-mer, Interco' Outre-mer fait appel à ses membres, ainsi que toutes les intercommunalités des territoires de Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte, afin de collaborer à l'élaboration d'une plate-forme d'observations et de propositions sur le sujet foncier en Outre-mer.

Au-delà du constat d'un amour quasi « envoutant » de la terre dans les territoires d'Outre-mer, le foncier apparaît comme une cause fondamentale sous bien d'autres aspects (culturels, sociaux, économiques, juridiques, environnementaux...) et s'y rattachent de nombreux sujets qu'il conviendra d'aborder avec objectivité.

Les conflits d'usage (entre acteurs sociaux économiques et environnementaux, collectivités et population) sur un foncier rare et de plus en plus sujet à la spéculation freinent considérablement l'aménagement et le développement des Outre-mer et amènent à s'interroger sur les possibles et réalistes solutions dont nos territoires auraient besoin afin de mettre en œuvre leurs politiques publiques et répondre aux besoins de la population de manière efficace.

Dans cette perspective et au regard de la diversité des territoires, l'élaboration de cette plate-forme est nécessaire en tenant compte de différents indicateurs propres à chacun d'eux : démographie, contraintes climatiques et risques naturels, fonctionnement et gouvernance des institutions de l'État, droit coutumier et droit civil, fiscalité, situations cadastrales, relation des collectivités locales entre elles et leur implication sur le sujet foncier et planification d'aménagement, ouvertures possibles à l'urbanisation et/ou préservation, consommation des espaces, enjeux sociaux-économiques, l'observation foncière, l'artificialisation, etc... Ces particularités, qu'il serait trop long d'énumérer de manière exhaustive, justifient l'engagement de politiques adaptées aux réalités propres de chacun des territoires.

Cette plate-forme se développera par et avec les propositions des élus. L'ambition première étant que cette plate-forme devienne l'expression même des élus locaux d'Outre-mer. Il leur reviendra donc d'être force de décisions et propositions sur le sujet foncier, en y associant également tous les acteurs concernés de près ou de loin. Ainsi des réunions sont prévues dans chacun des 5 territoires. Lors de celles-ci (politiques et techniques) l'expression de chaque intercommunalité sera encouragée.

La plate-forme sera politiquement validée par l'ensemble des intercommunalités au plus tard au dernier trimestre 2022, puis remise aux pouvoirs publics locaux et nationaux et rendue publique.

[Télécharger la brochure de présentation de la démarche](#)

Pour toute question et renseignement, merci de contacter :
 Caroline CUNISSE - Interco' Outre-mer : 06 92 85 39 99 / contact@interco-outremer.fr
 Philippe SCHMIT - Urba Demain : 06 87 01 17 57 / p.schmit@urbademain.com

L'ENJEU
FONCIER
EN
OUTRE-MER

PLATE-FORME D'OBSERVATIONS
ET DE PROPOSITIONS
DES INTERCOMMUNALITÉS
D'OUTRE-MER

Communiqué de presse

L'AMF, l'ACCD'OM, la Fédération des EPL et Interco' Outre-mer se mobilisent dans le but d'alerter des conséquences de la réforme du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) pour l'outre-mer et demandent en urgence la réintroduction des dépenses d'aménagement dans l'assiette du FCTVA.

La réforme d'automatisation du FCTVA opérée par la loi de finances pour 2021 produit ses effets progressivement depuis un an. Si les associations d'élus sont favorables à l'automatisation du FCTVA, elles regrettent néanmoins que l'Etat n'ait pas respecté ses engagements. En effet, l'Exécutif s'était engagé à accepter un coût supplémentaire évalué à 250 M€ en contrepartie des économies de gestion dégagées par l'automatisation.

Or, l'Exécutif est revenu sur ses engagements en supprimant cette marge de manœuvre de 250 M€ : les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains n'ayant pas été réintégrées dans la nouvelle assiette du FCTVA.

Cela représente, pour l'ensemble des collectivités, une perte sèche évaluée par l'Etat à 280 M€ et déséquilibre financièrement les projets concernés.

[Suite du communiqué de presse](#)



DÉCOUVREZ ...

... le programme ACTEE vous aide à réduire vos dépenses énergétiques

Depuis 2018, le programme national ACTEE, porté par la FNCCR et doté d'un budget de plus de 100 millions d'euros, soutient financièrement les territoires pour l'engagement de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. A ce jour, plus de 16 000 collectivités ont pu ainsi bénéficier du dispositif.

Le programme ACTEE, finance l'émergence de travaux sous forme d'appels à projets dédiés à des types de bâtiments (culturels, piscines, écoles...) ou des territoires cibles (ruralité, outre-mer...). ACTEE met à disposition de nombreux outils d'aides à la décision et de formations, notamment des aides financières pour la réalisation d'études ou le recrutement d'économistes de flux : des conseillers énergie mutualisés entre collectivités.

[PLUS D'INFOS](#)

[CONTACTER UN REFERENT ACTEE](#)



**L'APPEL À PROJET
PALÉTUVIER EST OUVERT
JUSQU'AU 28 FÉVRIER**



**Palétuvier : un appel à projets dédié aux territoires d'outre-mer
Rencontre avec Danielle Mametz, Vice-présidente de la FNCCR**

En quoi ACTEE se différencie-t-il des autres programmes de subvention : ACTEE demeure le principal programme national d'aide pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il est singulier car il ne finance pas les travaux eux-mêmes mais toute la phase amont, si essentielle, permettant de faire les bons choix et de trouver des subventions. Enfin, ACTEE, c'est aussi la prise en compte des spécificités locales, à l'instar de l'appel à projet Palétuvier dédié aux collectivités d'outre-mer.

Pourquoi les DOM-TOM bénéficient-ils d'un dispositif spécial ?

Cette enveloppe dévolue aux territoires ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) doit permettre à quelque 200 collectivités, dont les EPCI, d'établir une stratégie ambitieuse et pérenne pour agir sur leur consommation énergétique. Ces territoires, se distinguent souvent par un fort besoin de rafraîchissement, de rénovation du bâti et de modernisation de l'éclairage intérieur. L'appel à projet Palétuvier est ouvert jusqu'au 28 février 2022. Notez que l'équipe de la FNCCR pourra vous accompagner dans l'élaboration de votre candidature.

En tant qu'élue, quel conseil donneriez-vous à vos collègues ultra-marins ?

Je sais que mes collègues ultra-marins sont rompus à une constante adaptation au regard de leurs contraintes locales. Ils sauront faire preuve de créativité pour réussir la transition énergétique de leurs territoires. Chaque action compte dans notre grand défi commun qui permettra aussi de réduire les charges de fonctionnement des collectivités tout en améliorant le confort des usagers.

ZOOM SUR ...

... Cap Excellence qui obtient le label Territoire Engagé Climat-Air-Energie 3 étoiles.

Ce label, obtenu par la Communauté d'agglomération Centre de la Guadeloupe, est une reconnaissance, par la Commission Nationale du Label (CNL), de la qualité de sa politique générale en matière d'énergie et de climat.

Les membres de la Commission notent les progrès dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement sur son territoire, ainsi que le fait que la vulnérabilité de territoire ait bien été identifiée et que des actions soient mises en place.

Cette nouvelle reconnaissance consacre l'engagement depuis 2015 de Cap Excellence et de ses partenaires dans une démarche visant à améliorer sa politique d'efficacité énergétique et climatique et sa labellisation Cit'ergie.

Elle s'est très tôt positionnée comme une Communauté d'agglomération innovante et dynamique, désireuse de mettre en place des projets de développement durable et de contribuer à l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique de la Guadeloupe à l'horizon 2030.

Le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ce nouveau programme de l'ADEME, est attribué pour quatre ans et les actions engagées en matière de transition écologique seront régulièrement évaluées.



Association Interco' Outre-mer - www.interco-outremer.fr
Pour toute question, merci de contacter Caroline Cunisse à contact@interco-outremer.fr